

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 24 (1978)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Le canton de Lucerne	2
Communications officielles:	
– 9 ^e révision AVS	7
– votations	7
– le billet de Frs 1000.–	7
Nouvelles locales	9
Le Fonds de Solidarité a 20 ans	11
Nouvelles locales	15
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
– Changement de président	17
– Résultats du mot croisé	18
– Congrès 1978	18
– Don suisse de la Fête nationale	19
– Service des jeunes	20
– Service de lecture	20
L'école fédérale de gymnastique et de sport	21

24.9.1978
Votation fédérale

**Création
du Canton du Jura**

Tout sur le **56^e Congrès** qui se tiendra à
Einsiedeln, voir page 18



Canton de Lucerne

Biographie

L'auteur, Roger Manzardo, né en 1931 est établi à Lucerne depuis 1945. Responsable de l'état-major des festivités et de l'information du jubilé touchant les «800 ans de la ville de Lucerne», il est spécialiste en publicité et en relations publiques, et exerce en outre une activité de journaliste qui s'est concrétisée par 14 ans au «Vaterland» en temps que rédacteur et actuellement il occupe la fonction de rédacteur en chef de la publication spécialisée «Aero-Revue» et de chef de presse de l'aéro-club suisse.

Cette année sera fêtée un important anniversaire, soit la fondation de la ville de Lucerne. D'après un document daté du 18 avril 1178, l'abbé du cloître de Murbach en Alsace, Konrad von Eschenbach, investit, avec l'assentiment des bénédictins du cloître de Lucerne, son frère Probst Ulrich von Eschenbach à la dignité de prieur. C'est à cette époque, soit il y a 800 ans que les 2 frères portant le titre de barons d'Eschenbach de Lucerne imposèrent à la ville un tribunal communal et octroyèrent le droit à tenir un marché, ainsi qu'une mesure de volume valant quelque 35 litres actuels. Pour la surveillance et l'administration de ces institutions, deux postes de fonctionnaires furent créés: un de maire pour la tâche de juge de la ville et un d'«Ammann» pour le contrôle du marché.

L'endroit choisit, à l'embouchure de la Reuss au bord du lac des quatre cantons, a, grâce à sa situation géographique dominante et stratégique, joué un rôle politique important dans l'histoire du développement de la Suisse centrale et également sur le plan confédéral.

Au début du 15^e siècle Lucerne accéda au rang de ville impériale libre dont le territoire correspond dans ses grandes lignes à la surface du canton que l'on connaît aujourd'hui. Ses frontières actuel-



Médaille commémorative

les lui ont d'ailleurs été fixées par l'acte de médiation de 1803.

«Le Lucernois type n'existe pas»

Le devenir et la croissance du canton de Lucerne sont liés de manière étroite aux agissements et rayonnement du chef-lieu. Aujourd'hui, comme par le passé, la ville est le centre dominant du canton, voire des régions avoisinantes. Malgré cette situation bien établie, il ne s'est pas modelé un genre propre à la population de Lucerne. L'écrivain Josef Vital Kopp, décédé en 1966, également professeur et théologien, caractérise cette particularité de la manière suivante: «Le peuple lucernois ressemble dans une certaine mesure à une Agora telle qu'on la connaissait dans la Grèce antique, au sein de laquelle se sont superposés divers mouvements spirituels et culturels. Le Lucernois parle 5 dialectes et n'acquiert sa personnalité que lorsqu'il se tait... Même une oreille exercée ne pourra, sans un doute, distinguer les nuances du langage de l'Argovie du sud avec celui parlé aux frontières opposées du canton. Les intonations de l'Entlebuch se rapprochent plus de celles utilisées dans l'Emmental que de celles de l'arrière pays voisin. Quand aux habitants de Weggis et de Vitznau, ils parlent le dialecte de Küssnacht, alors que ceux de